

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« dans le cadre »

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.